



RÈGLEMENT DU MINI RALLYE FAMILY

ARDÈCHE • VERCORS

Organisé par l'association Mini Riders Family

Article 1 — Présentation de l'événement

Le Mini Rallye Family est un événement à moto organisé par l'association Mini Riders Family. Il s'agit d'un rallye touristique et convivial, sans chronométrage et sans aucune notion de vitesse ou de classement par performance de conduite.

Le principe repose sur la découverte : un road book indique aux participants une liste de lieux à rejoindre. À chaque lieu, l'équipage doit réaliser un selfie (lui et sa moto) attestant son passage. L'objectif est de profiter de la route, des paysages et de l'ambiance du groupe, pas de réaliser le meilleur temps.

Dates : 26 et 27 septembre 2026

Lieu de rendez-vous / départ : La Mine, Saint-Pierre-la-Palud

Article 2 — Organisateur

L'événement est organisé par l'association Mini Riders Family.

Contact organisation : miniridersfamily@gmail.com

L'association se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou toute modalité du rallye en cas de force majeure (météo, sécurité, décision administrative), sans que cela ouvre droit à un remboursement intégral. L'annulation par l'organisateur donne droit à un remboursement complet.

Article 3 — Déroulement du week-end

Samedi

- 8h00 : accueil des participants à La Mine, Saint-Pierre-la-Palud — vérification des inscriptions, remise du road book et du carnet de route, briefing sécurité.
- 9h00 : départ des premiers pilotes en direction des premiers points de passage en Ardèche.
- Journée : circulation libre entre les lieux imposés, dans l'ordre choisi par chaque équipage, selfie obligatoire à chaque point.

- Dans l'après-midi : animation Spéciale Lenteur — un slalom de 100 mètres où le but est de rouler le plus lentement possible (voir Article 7).
- Soir : retrouvailles de l'ensemble des participants pour une soirée conviviale (repas, partage des photos, ambiance Mini Riders Family).
- Nuit : hébergement en gîte, réservé par l'association pour l'ensemble des participants.

Dimanche

- Matin : poursuite du parcours en direction du Vercors selon le road book.
- Après-midi : derniers points de passage, puis retour vers le point de rassemblement final.
- Fin d'après-midi : clôture du rallye, restitution des photos, moment convivial de fin d'événement.

Les horaires précis (heure de départ, heure de la soirée, heure limite de retour) seront communiqués dans le road book remis avant le départ.

Article 4 — Formules de participation

Deux formules sont proposées, au choix de chaque équipage lors de l'inscription :

Formule Découverte — 10 lieux	Formule Aventurier — 16 lieux
Un parcours plus court, idéal pour une première participation ou un rythme tranquille.	Un parcours complet incluant des lieux supplémentaires, parfois plus excentrés, pour les équipages qui veulent vivre l'aventure à fond.

Quelle que soit la formule choisie, le principe reste identique : aucune contrainte de vitesse ni d'horaire entre les lieux. Seul le passage et le selfie à chaque lieu sont requis.

Article 5 — Catégories de participation

1. Solo : un pilote seul sur sa moto.
2. Duo : un équipage de deux personnes sur une même moto (pilote + passager), ou deux motos roulant ensemble selon les modalités précisées à l'inscription.
3. 125 : catégorie réservée aux motos de cylindrée 125 cm³ (et équivalents type A1), pour valoriser les équipages roulant sur des machines de plus petite cylindrée.
4. Équipe : un groupe de plusieurs motos (à partir de 3 équipages, ou selon le minimum fixé par l'organisation) inscrites ensemble sous un même nom d'équipe, qui roulent et valident les lieux ensemble.

Chaque participant choisit sa catégorie au moment de l'inscription. Un équipage ne peut être inscrit que dans une seule catégorie.

Composition minimale d'une équipe : 2 motos

Article 6 — Principe des photos et validation des points de passage

- Pour chaque lieu indiqué dans le road book, l'équipage doit prendre un selfie devant l'élément identifiable du lieu (panneau, monument, point de vue, etc.), avec la ou les motos visibles si possible.
- La photo doit clairement permettre d'identifier le lieu (élément de décor, panneau, paysage reconnaissable).
- Les photos sont à envoyer ou à présenter à l'organisation selon les modalités précisées le jour du départ (groupe dédié, plateforme de partage, ou remise sur place le dimanche).
- Un lieu sans photo valide n'est pas comptabilisé.
- L'ordre de passage entre les lieux est libre, à condition de respecter le périmètre et les horaires de retour fixés par l'organisation.

Article 7 — La Spéciale Lenteur

Le samedi, en marge du parcours principal, l'association propose une animation originale : la Spéciale Lenteur. Le concept inverse celui d'une course classique : ici, c'est le pilote le plus lent qui gagne.

- Un parcours de 100 mètres est tracé, comprenant un slalom entre plusieurs balises.
- L'objectif est de parcourir cette distance le plus lentement possible, sans jamais poser le pied à terre et sans s'arrêter complètement.
- Chaque participant qui pose le pied à terre, sort du tracé, percute une balise ou s'arrête totalement est disqualifié de la manche.
- Le temps de chaque passage est chronométré : c'est le temps le plus long, parmi les équipages n'ayant commis aucune faute, qui l'emporte.
- La Spéciale Lenteur est ouverte à toutes les catégories (Solo, Duo, 125, Équipe) et reste facultative : elle ne remet pas en cause le principe général du rallye, qui demeure sans chronométrage sur le parcours principal.
- Un classement spécifique à la Spéciale Lenteur pourra être annoncé lors de la soirée du samedi, à titre purement ludique.

Article 8 — Esprit du rallye et absence de classement chronométré

Hors Spéciale Lenteur, ce rallye n'est pas une compétition de vitesse. Aucun chronométrage n'est effectué entre les lieux et aucun classement par performance de conduite ne sera établi sur le parcours principal.

Un moment convivial autour des photos pourra être proposé en fin de week-end (vote du public, coup de cœur du jury, photo la plus originale, etc.), à titre purement ludique et sans enjeu sportif.

Article 9 — Conditions de participation

- Être titulaire d'un permis moto en cours de validité, adapté à la cylindrée du véhicule utilisé.
- Disposer d'une moto en règle (carte grise, contrôle technique si applicable, assurance responsabilité civile en cours de validité).
- Être couvert par une assurance personnelle (responsabilité civile, individuelle accident) ; il est fortement recommandé de vérifier les garanties de son contrat avant le départ.
- Pour les mineurs : autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal obligatoire, et présence d'un accompagnant majeur responsable.
- Respecter le Code de la route à tout moment du parcours. Le rallye se déroule sur routes ouvertes à la circulation.

Article 10 — Équipement et sécurité

- Casque homologué obligatoire pour chaque occupant de la moto, ainsi que des équipements de protection adaptés (gants, blouson, pantalon renforcé, chaussures montantes).
- Chaque participant roule sous sa seule responsabilité et doit adapter sa conduite aux conditions de circulation, à la météo et à son propre niveau.
- Un kit de premiers secours et les numéros utiles (organisation, secours) seront communiqués dans le road book.
- En cas d'incident ou d'accident, l'équipage doit prévenir l'organisation dans les plus brefs délais.

Article 11 — Inscription et tarifs

Le tarif s'applique par personne, quelle que soit la formule choisie (10 ou 16 lieux) :

Tarif Pilote : 100 €

Tarif Passager : 80 €

Le tarif comprend : le road book, l'hébergement en gîte la nuit du samedi au dimanche, la soirée du samedi, et l'organisation du rallye.

Les inscriptions se font auprès de l'association Mini Riders Family selon les modalités communiquées sur les réseaux sociaux et/ou le site de l'association. Le nombre de places pourra être limité, notamment en fonction des capacités d'accueil du gîte.

Date limite d'inscription : 10 septembre 2026

Article 12 — Annulation et remboursement

- En cas d'annulation par le participant, les conditions de remboursement seront précisées au moment de l'inscription.

- En cas d'annulation de l'événement par l'organisation (météo extrême, force majeure), les participants seront informés dans les meilleurs délais et les modalités de remboursement ou de report seront communiquées.

Article 13 — Droit à l'image

En participant au rallye, chaque participant autorise l'association Mini Riders Family à utiliser les photos et vidéos prises pendant l'événement (y compris les selfies transmis) à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet, supports de promotion de l'association), sauf opposition écrite communiquée à l'organisation avant l'événement.

Article 14 — Responsabilité et décharge

Chaque participant déclare s'engager en pleine connaissance des risques liés à la pratique de la moto sur route ouverte, et s'engage à respecter strictement le Code de la route en vigueur pendant toute la durée du rallye, quelles que soient les circonstances (retard, recherche d'un lieu, regroupement avec d'autres participants, etc.).

L'association Mini Riders Family n'est en aucun cas organisatrice d'une compétition de vitesse : il s'agit d'un rassemblement touristique où chaque participant circule librement, à son rythme, sous sa seule responsabilité, dans le respect des limitations de vitesse et des règles de circulation.

- En cas d'accident, de chute, de dommage matériel ou corporel, subi ou causé à un tiers, l'association Mini Riders Family, ses membres, ses bénévoles et ses organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables.
- La responsabilité de l'association ne pourra pas non plus être engagée en cas d'infraction au Code de la route commise par un participant (excès de vitesse, non-respect de la signalisation, conduite sous l'influence de l'alcool ou de substances, etc.).
- Chaque participant est seul responsable de la conformité de sa moto (assurance, contrôle technique, équipement) et de son aptitude à conduire (permis valide, état de santé, vigilance).
- Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile et, idéalement, par une assurance individuelle accident ; il lui appartient de vérifier l'étendue de ses garanties avant de participer.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels pendant l'événement.

L'organisation met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement et la sécurité de l'événement (choix des routes, road book, briefing sécurité), sans que cela constitue une obligation de résultat ni un transfert de responsabilité vers l'association.

En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de la présente clause de décharge de responsabilité et l'accepter sans réserve. Une décharge de responsabilité individuelle, signée par chaque participant (et par le représentant légal pour les mineurs), pourra être exigée avant le départ (voir Annexe).

Article 15 — Acceptation du règlement

La participation au Mini Rallye Family implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant qui ne respecterait pas les règles de sécurité ou l'esprit convivial et non-compétitif de l'événement pourra être exclu du rallye par l'organisation.

ANNEXE

Décharge de responsabilité individuelle

Document à compléter, signer et remettre à l'organisation avant le départ du rallye. Pour les participants mineurs, ce document doit être complété et signé par un parent ou le tuteur légal.

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / _____ N° de permis moto : _____

Catégorie d'inscription : ☐ Solo ☐ Duo ☐ 125 ☐ Équipe (nom de l'équipe : _____)

N° d'immatriculation de la moto utilisée : _____

Déclare et reconnais :

- Participer au Mini Rallye Family organisé par l'association Mini Riders Family en pleine connaissance des risques liés à la pratique de la moto sur route ouverte.
- M'engager à respecter strictement le Code de la route pendant toute la durée de l'événement, ainsi que le présent règlement du rallye.
- Être titulaire d'un permis de conduire valide et adapté à la cylindrée de ma moto, et disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Disposer d'un équipement de protection conforme (casque homologué, gants, blouson, pantalon adapté, chaussures montantes).
- Avoir conscience que ce rallye n'est ni une course, ni une épreuve chronométrée, et que je circule librement, à mon rythme et sous ma seule responsabilité.

Décharge l'association Mini Riders Family :

- De toute responsabilité en cas d'accident, de chute, de dommage matériel ou corporel que je pourrais subir ou causer à un tiers pendant le rallye.
- De toute conséquence liée à une infraction au Code de la route que je commettrais pendant l'événement (excès de vitesse, non-respect de la signalisation, etc.).
- De toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation de mes effets personnels ou de mon véhicule pendant l'événement.

J'autorise par ailleurs l'association Mini Riders Family à utiliser les photos et vidéos prises pendant l'événement (y compris mes selfies) à des fins de communication, conformément à l'Article 13 du règlement.

Fait à : _____ Le : __ / __ / _____

Signature du participant
(et du représentant légal pour les mineurs)